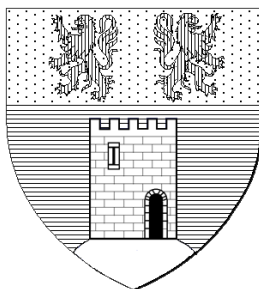


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 28 JUILLET 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que la réunion a été retardée compte-tenu de la trêve traditionnelle du mois d'août.

Il reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes Sisteronais-Buech a effectué le 20 juin une tournée dans les communes de la haute vallée de la Méouge. Il a été reçu par le Maire et le Premier Adjoint qui lui ont présenté la commune, son histoire, sa situation économique sociale et financière ainsi que ses réalisations et ses projets. Une visite s'en est suivie.

Depuis plusieurs semaines, la télétransmission des documents à la Préfecture et à la Trésorerie rencontre d'énormes difficultés. L'ordinateur a été réparé mais il

Établi le : 08/09/2017

MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Magnus', is written over a rectangular box.

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

semble que le logiciel soit à la source de ces difficultés et qu'il existe des logiciels plus adaptés aux besoins de la Commune. Les contrats liant la Commune à JVS ont été examinés et une résiliation est possible au 31 décembre 2017 sous réserve de notification de la résiliation trois mois avant. La résiliation sera effectuée en septembre 2017.

Le nouveau photocopieur a été livré, le secrétariat est en cours de réaménagement et l'ancien photocopieur a été vendu à Philippe AMIC moyennant le prix fixé par le prestataire de 150 €.

Les analyses d'eau sont bonnes. Il sera demandé à l'ARS d'effectuer une analyse du captage de la Fontaine de l'Âne. La CEREG qui réalise le Schéma Directeur d'Eau Potable installera le 2 août des capteurs sur les trois réservoirs afin de mesurer les amplitudes de consommation en haute saison et estimer les fuites d'eau.

Le Syndicat d'Énergie de la Drôme a indiqué qu'il procédait à une baisse de ses cotisations de 27.50 € par point lumineux à 25.50 € mais qu'il n'interviendra plus sur la pose des illuminations de Noël du fait de la constatation d'abus dans certaines communes. Par ailleurs, les points lumineux défectueux ont été signalés par téléprocédure.

L'éclairage des jeux de boules devra être vérifié car des problèmes ont été signalés.

Une demande de numérisation en priorité du cadastre a été effectuée car le département de la Drôme est en retard dans ce domaine par rapport à celui des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

Le président de la communauté de Communes a renoncé à son pouvoir de police spéciale. Il s'agissait d'un pouvoir instauré par la loi NOTRe et qui concernait l'assainissement non collectif, les déchets, gens du voyage.

Le stationnement à l'aire de jeux est autorisé mais conditionné à une participation modique pour couvrir les frais d'électricité.

Les animations ont rencontré un vif succès : feu de la St Jean, illumination de la Tour avec 65 personnes, vide grenier et CantAlbion à Calma succès 120 personnes. Un concert de musique de chambre, inscrit au programme de la fête, est organisé en étroite collaboration entre Barret-de-Lioure le 17 août à Notre Dame de Calma.

Les priorités de l'été concerneront la préparation des actes administratifs, l'encaissement des subventions et le remboursement par anticipation du prêt relai FCTVA ainsi que le bornage amiable de la coupe d'affouage.

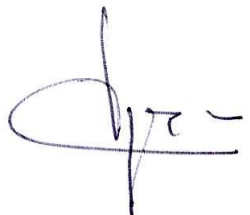
Les compensations de l'État s'établissent de la manière suivante : Contribution Foncière des Entreprises : 9€, Taxes Foncier Non Bâti : 38 €, Taxe d'Habitation : 2022 €, Taxe Foncier Non Bâti : 371 €.

Le Conseil Départemental a notifié une subvention de 12 476 € pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (1^{ère} tranche).

Les travaux ont repris à la Tour de Riable : barrières de protection installées.

Le 3 octobre 2017 est annoncé le changement de fréquence de la TNT pour favoriser la 4G (700 MHz). Elle n'aura des incidences que sur les antennes râteaux

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le technicien du SPANC se rendra à LACHAU le 4 août à 10 H 00 pour préparer la prochaine campagne de contrôle des installations (contrôle obligatoire tous les ans). La liste des personnes non reliées à l'assainissement collectif sera réactualisée.

Lecture est ensuite donnée des délibérations prises suite au dernier Conseil ainsi que de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2017

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - TOURNÉE CANTONALE : RESTITUTION

Marie-Pierre MOUTON a été élue Présidente du Conseil Départemental le 19 juin 2017 en remplacement de Patrick LABEAUME, démissionnaire.

La réunion de restitution s'est tenue à Ballons. Sylvie LAMBERT représentait la Commune.

Le dossier d'amendes de Police sera prioritaire pour 2018. Deux panneaux de stationnement interdit seront commandés pour liquider le dossier 2016 et pour canaliser le stationnement aux alentours du marché et au quartier du Château dans le virage aménagé récemment.

En 2018, la deuxième et dernière tranche de la réhabilitation des bâtiments communaux a été inscrite.

Concernant les limitations de vitesse le dossier a été reçu et est en cours d'instruction par les services du département.

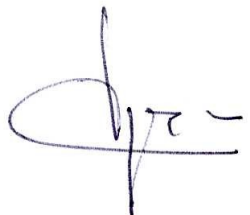
3 - SMIGIBA : DOSSIERS EN COURS

Le 8 juillet, deux techniciens en charge de l'entretien des berges se sont rendus sur la Commune.

Le Maire a rappelé les préoccupations de la Commune en matière de gestion des cours d'eau :

- la nécessité d'extraire du gravier pour canaliser l'écoulement des eaux, éviter l'érosion des terres cultivées et entretenir certains chemins communaux,
- les réponses techniques à apporter à la zone inondable,

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- le traitement des berges en amont du pont de fer.

Il a été demandé aux techniciens de relayer ces demandes urgentes au Président du SMIGIBA qui doit venir prochainement devant le Bureau de la Communauté de Communes et le Conseil Communautaire.

Une visite de la Lozance (au Temple et à la Pinié) ainsi que de la Méouge (Claret) a été réalisée pour préciser les difficultés rencontrées.

4 - MODIFICATION DES STATUTS DU PNR DES BARONNIES

Cette modification est rendue nécessaire du fait que la contribution du Conseil régional PACA est augmentée. Cette augmentation est destinée à compenser le salaire du Directeur du PNR qui jusque-là était mis à disposition gratuitement par la Région PACA. Désormais, il sera rémunéré par le Parc.

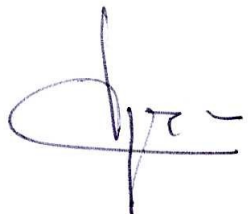
S'agissant d'une modification de pure forme, elle est adoptée à l'unanimité.
(délibération n°2017-29)

5 - FÊTE VOTIVE DES 14 AU 17 AOÛT 2017

Michèle AMIC effectue un point précis :

- Les forains et les prestataires ont été contactés par la Présidente,
- La Mairie a procédé aux réservations habituelles : estrade, barrières, branchements, bacs à ordures supplémentaires,
- Un arrêté sera pris concernant le stationnement pendant la fête,
- L'éclairage des jeux de boules sera vérifié et les ampoules changées à titre préventif,
- Le programme a été vérifié avec la paroisse (Messe du 15 août) et les associations (Lachau Vélo, le Luminaire, ...),
- Les affiches ont été conçues par Cédric MICHEL, tirées par la Mairie et distribuées pour l'affichage,
- La quête sera effectuée : dans le village par Michèle AMIC et Monique AUDIBERT-GIBIER et à l'extérieur par le Maire et Sylvie LAMBERT,

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- Le tirage des boules se répartira entre le Maire (14 et 15 août), Cédric MICHEL (16 août) et Olivier BOSCO (17 août)
- La buvette et les jeux d'enfants seront gérés par le Comité des fêtes et de nombreux bénévoles.
- L'organisation et la coordination est assurée par Michèle AMIC.

6 - PERSONNEL : RÉGIME INDEMNITAIRE ET AVANCEMENT DE GRADE

Bien que la gestion du personnel relève de la compétence du Maire, le Conseil Municipal est consulté en vue de mettre le régime indemnitaire du personnel en conformité avec le nouveau dispositif du RIFSEPP qui impose une globalisation des primes et une validation préalable du Centre de Gestion.

Un point précis est effectué sur l'ensemble des primes. Une proposition de 504 € par an et par agent titulaire, versés à raison 42 euros mensuels intégrant la prime de fin d'année sera soumise au contrôle du Centre de Gestion de la Drôme (délibération n°2017-30).

Dans le cadre de l'avancement de grade de Sophie AUDIBERT, deux délibérations ainsi qu'un arrêté sont nécessaires.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

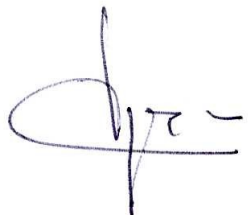
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial (délibération après nomination sur le nouveau poste et accord du Centre de Gestion)
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (délibération n°2017-28)
- La nomination de Sophie AUDIBERT sur le poste créé (arrêté, transmis par le Centre de Gestion après accord).

7 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.

Communauté de Communes :

Le recours en référé introduit par certaines communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Motte du Caire-Turriers contre la décision du conseil Communautaire de transféré aux communes la compétence urbanisme a été rejeté par le Tribunal Administratif de Marseille. L'affaire a été renvoyée au fond.

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les conclusions de l'étude sur le devenir du site d'enfouissement de sorbiers militent en faveur de la poursuite de l'exploitation jusqu'à son terme.

Une étude va être rendu sur les opportunités et les limites de la TOM (taxe d'ordure ménagère payé avec l'impôt foncier) et la ROM (redevance d'ordure ménagère, système actuel). Les résultats de l'étude seront présentés le 28 juillet pour un vote du Conseil Communautaire avant le 15 octobre.

A cette occasion sera présenté la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations), nouvelle compétence qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil Communautaire a reconduit en 2017 le montant 2016 de la péréquation. Il est à noter que ce système destiné à l'origine à compenser les écarts de ressources entre les communes produit maintenant l'effet inverse. S'il avait été appliqué, les communes riches comme Sisteron ou Laragne auraient vu leurs contributions réduites et les petites communes auraient été confrontés à la baisse de leur attribution. Certaines d'entre elles passant de bénéficiaire à contributrice.

École :

Les Communes de Séderon et de Barret-sur-Méouge ont délibéré pour le retour à la semaine de 4 jours.

Pays Sisteronais-Buëch:

Les instances actuelles ont été reconduites jusqu'à la fin de l'année. Le personnel sera intégré au 1^{er} janvier 2018 dans les effectifs de la Communauté de Communes.

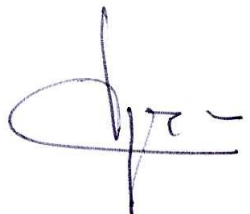
8 - Questions diverses.

Mémoire de la Résistance inaugurera deux sentiers de la liberté, Laurent PASCAL et Abbé ROUX en présence du Sous-préfet le 16 septembre. Une participation à l'achat de la plaque de l'Abbé ROUX est demandée à la Commune de LACHAU. Une majorité du Conseil s'opposant à une participation, 100 € seront versés par le Maire sur son indemnité.

Il est fait droit à la demande de prêt des « champignons » pour le Marché de Noël de Barret-sur-Méouge organisé le 2 décembre. Les chauffages seront mis à disposition gratuitement sans les bouteilles de gaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet